



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015

Le vendredi 20 mars 2015, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HAAS, Maire de La Remuée.

PRESENTS :

Monsieur HAAS

Mesdames COURCHE, LEVASSEUR, VALLET, VEERAYEN

Messieurs COURSEAU, LAMBIN, LECLERC, OGER, RICOUARD, VERNAT

ABSENTS EXCUSES :

Madame MISTRAL, Monsieur DESLANDES

Monsieur CERTAIN qui a donné procuration à Madame LEVASSEUR

Madame LE MANGOUERO qui a donné procuration à Monsieur OGER

Madame VEERAYEN est nommée secrétaire de séance.

Après signature du précédent conseil, les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations sur les devis présentés par les sociétés VEOLIA (renforcement pression eau) et HANIN (acquisition et installation d'un chauffe-eau).

1. AIRE DE COVOITURAGE

1.1. DELIBERATION N° 16/2015 – AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE COVOITURAGE

Suite au courriel du 20 février 2015 de Monsieur QUINIOU du bureau des risques et des nuisances de la D.D.T.M., le certificat de non opposition à la déclaration préalable a été délivré. Lecture est faite ensuite de la convention proposée par le Département et la signature est autorisée avec 13 voix dont 2 procurations POUR avec préconisation au Département d'envisager d'utiliser la mare à proximité pour les écoulements pluviaux si possible dans un souci d'économies des deniers publics.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Mme COURCHÉ prend la parole et présente un diaporama des documents élaborés après étude du budget communal par la commission « Finances-personnel-impôts-subventions ». Il est conseillé par cette dernière de ne verser en investissement que les sommes nécessaires à la couverture des besoins de financement tels qu'ils ressortent des comptes 2014 arrêtés et confirmés par le compte de gestion présenté par la trésorerie de Saint-Romain-de Colbosc. Le restant d'excédent de fonctionnement resterait donc en fonctionnement aux vues des baisses de dotations des 3 prochaines années, ce afin de ne pas augmenter les impôts locaux en 2015.

Les comptes administratifs et de gestion pour 2014 (balance ci-dessous) ne seront validés qu'au cours du prochain conseil municipal qui devrait avoir lieu le 7 avril prochain date à laquelle seront soumis au vote le Budget Primitif 2015 et l'affectation du résultat de 2014.

Balance 2014

FONCTIONNEMENT		PREVUS	REALISES	TOTAL	
<i>Dépenses</i>			580 781,61 €	- €	580 781,61 €
<i>Recettes</i>			1 045 476,98 €	- €	1 045 476,98 €
<i>déficit</i>					
<i>excedent</i>			464 695,37 €		464 695,37 €
INVESTISSEMENT		PREVUS	REALISES	RESTE A REALISER	TOTAL
<i>Dépenses</i>			479 090,68 €	694 168,00 €	1 173 258,68 €
<i>Recettes</i>			833 260,11 €	179 173,00 €	1 012 433,11 €
<i>déficit</i>				- 514 995,00 €	- 160 825,57 €
<i>excedent</i>			354 169,43 €	0	
RESULTAT GENERAL		PREVUS	REALISES	RESTE A REALISER	TOTAL
<i>déficit</i>				- 514 995,00 €	
<i>excedent</i>			818 864,80 €		303 869,80 €

Le projet de budget primitif 2015, pouvant être modifié, a été préparé de la façon suivante :

SYNTHESE DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
<i>charges à caractère général (1)</i>	250 000,00 €		40 000,00 €	<i>Produits, Services et ventes</i>	
<i>personnel</i>	260 000,00 €		390 300,00 €	<i>Impôts et taxes</i>	
<i>atténuations produits (revers fpic)</i>	20 000,00 €		166 000,00 €	<i>dotations (DGF, DCRTP), SUBV, PARTICIPATION, NAP</i>	
<i>gestion courante (dont sierg)</i>	227 000,00 €		12 000,00 €	<i>autres produits de gestion (CAF)</i>	
<i>charges financières</i>	17 400,00 €		7 000,00 €	<i>atténuation des charges</i>	
<i>dépenses imprévues</i>	20 000,00 €			<i>produits exceptionnels</i>	
<i>bourses et prix</i>	800,00 €		615 300,00 €	<i>total des recettes de fonctionnement</i>	
<i>rythmes scolaires</i>	10 000,00 €		464 695,37 €	<i>report de fonctionnement 2014</i>	
TOTAUX	805 200,00 €		1 079 995,37 €	TOTAUX	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
<i>rbst emprunts (capital) dont CE</i>	25 500,00 €		- €	<i>subventions</i>	
<i>subvention CG</i>			67 000,00 €	<i>dotations (récupération de tva + taxe aménagement)</i>	
<i>report investissement 2014</i>	160 825,27 €				
TOTAUX	186 325,27 €		67 000,00 €	TOTAUX	

Il est rappelé que les recettes ont été minimisées et les dépenses surestimées afin de ne pas avoir de surprises. Il est indiqué également que la couverture du besoin de financement en investissement (report investissement 2014 ci-dessus) avait été prévu dans le budget 2014 par le virement de la section fonctionnement à la section investissement.

Ensuite les fonds inscrits dans certains programmes d'investissement ouverts (programmes 198, 220 et 217) n'étant plus nécessaires en totalité ou ayant avorté, la commission finances et

la commission travaux ont travaillé sur les seuls restes à réaliser au 31 décembre 2014 et vous proposent le tableau d'investissement 2015 suivant :

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2015 - DEBAT D'ORIENTATION				
N° DE PROGRAMME	DENOMINATION DES TRAVAUX	RESTE A REALISER	REAFFECTATION	COMMENTAIRES
159	PLU	18 641,00 €		
179	MISES AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX	3 469,15 €		
180	SIGNALISATION	7 693,00 €		
184	ACHAT MATERIEL MAIRIE	662,33 €		
185	ACHAT MATERIEL ECOLE	872,87 €		
195	MURS DU CIMETIERE	2 000,00 €		
198	RESTAURANT SCOLAIRE	70 719,56 €	- 70 000,00 €	DISPO POUR INVESTISSEMENT AUTRES
199	RESERVE FONCIERE	232 767,75 €		
200	SALLE POLYVALENTE	13 824,39 €		
201	ECOLE	1 243,17 €		
202	EGLISE	18 165,57 €		
206	EQUIPEMENTS DIVERS	247,01 €		
211	RUE DES FAUVETTES	201,92 €		
212	CHEMINS CR15 & CR7	25 000,00 €		
213	CIMETIERE COLOMBARIUM	4 050,68 €		
214	SENTE PIETONNE	30 000,00 €		
217	ETUDE MARNIERE	23 672,00 €	- 12 000,00 €	PLUS NECESSAIRE
220	MAISON DES ASSOCIATIONS	20 000,00 €	- 18 000,00 €	PROJET AVORTE
221	AIRE DE LOISIRS	92 905,00 €		
223	17EME & 29EME TRANCHE SDE	15 000,00 €		
226	PAVE ACCES VOIRIE ESPACES PUBLICS	8 383,78 €		
227	BORNES INCENDIE	15 000,00 €		
228	MISE AUX NORMES HANDICAP ERP	10 000,00 €		
229	30EME & 18EME TRANCHE SDE76	4 200,00 €		
230	CLOTURE BASSIN DE RETENTION BEAUX SITES	159,50 €		
	TOTAL	618 878,68 €	- 100 000,00 €	
PROGRAMME A CRÉER FINANCER SUR LES SOMMES RESTANTES DES PROGRAMMES 198-217-220				
	RENOVATION SALLE CULTURELLE (ISOLATION - DOUBLE VITRAGE - RADIATEURS - LUMINAIRES)		36 000,00 €	
	ACHAT KARCHER PRO		1 500,00 €	
	INFORMATIQUE FILAIRE		2 000,00 €	
	REMPLACEMENT 3 LAMPADAIRES "BEAUX SITES"		2 000,00 €	
			41 500,00 €	

Il est indiqué que la rénovation de la salle culturelle va permettre de réaliser des économies d'énergie substantielles et donc de réduire nos dépenses de fonctionnement à venir.

Il a été demandé de faire effectuer des mesures du niveau sonore après travaux acoustiques au restaurant scolaire afin de garantir auprès de SMABPT du respect des normes et s'assurer aussi qu'en cas de nouvelle plainte des utilisateurs, la commune puisse y répondre en toute connaissance de cause. Il reste encore quelques réserves à lever pour la réception définitive du restaurant scolaire mais elles sont en cours de réalisation.

L'attention est appelé sur les dépenses de fonctionnement, ce d'autant plus qu'il y a une incertitude quant au maintien par l'APLR dans les mois à venir des NAP et garderie. La commune souhaiterait que ce service soit toujours offert aux Rémois afin d'attirer sur la commune de nouvelles familles. La commission Finances étudie à l'heure actuelle les possibilités de prise en charge de ce service et n'envisage pas l'activité centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires, les parents devront pour cela composer avec la Maison pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc.

Monsieur HAAS propose, comme il en a été discuté lors de dernière commission des finances, que les dotations de l'Etat baissant, les subventions aux associations baissent aussi

de 10 %. Madame VALLET ajoute que cette mesure pourrait ne pas être reconduite l'année suivante.

Les conseillers municipaux ont donc donné leur aval pour aller dans le sens des propositions, soumises ce jour, pour l'établissement du Budget Primitif 2015 avec entre autres éléments la seule couverture du besoin de financement de l'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 et de travailler en investissement avec les seuls restes à réaliser. Tout excédent d'investissement dégagé au cours de l'année 2015 serait inscrit en réserve foncière.

3. DELIBERATION N° 17/2015 – MAINTIEN POUR 2015 DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Avec 13 voix POUR dont 2 procurations, le conseil municipal décide de maintenir pour 2015 les taux actuels d'imposition des taxes directes locales conformément aux engagements de la présente mandature. Soit 7.73 % pour la taxe d'habitation, 13.84 % pour la taxe foncière (bâti) et 43.10 % pour la taxe foncière (non bâti).

4. DELIBERATION N° 18/2015 – ACCORD DE REALISATION DES TRAVAUX COMMUNS AVEC LA COMMUNE LES 3 PIERRES ET LE SYNDICAT DE LA CERLANGUE POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAUX D'EAU PAR L'ENTREPRISE VEOLIA

Afin de se mettre en conformité « défense incendie » mais aussi de résoudre les problèmes de pression d'eau pour quelques habitations, le Syndicat d'eau et d'assainissement de la Cerlangue a demandé à VEOLIA un devis pour le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (pose d'un surpresseur commun) sur notre commune et la commune Les Trois Pierres. Ainsi le devis présenté laisserait à la charge financière des 2 communes et du Syndicat une somme de 2012 € HT chacun. Cette proposition est acceptée avec 13 voix POUR dont 2 procurations. Cette dépense serait une dépense d'investissement (programme à créer).

5. DELIBERATION N° 19/2015 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Avec 13 voix POUR dont 2 procurations, afin de permettre aux utilisateurs de la maison des associations d'avoir un peu de confort, il est proposé un devis de l'entreprise HANIN pour la fourniture et la pose d'un chauffe-eau sur évier pour un montant HT de 403.34 €. Cette dépense sera imputée sur le programme 220-maison des associations sur le montant des restes à réaliser.

6. DELIBERATION N° 20/2015 – AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABRI VOYAGEUR N°50059

Le département nous a fait savoir qu'il n'y a pas eu de convention signée pour cet abri et que la commune doit donc signer cette convention qui est semblable à celle signée pour l'abri en centre village. Autrement dit la commune doit informer les services transports de toute dégradation sur cet abri et entretenir les abords entre les visites programmées de l'entreprise retenue pour la maintenance de celui-ci... Avec 13 voix POUR dont 2 procurations M. le Maire est autorisé à signer cette convention en demandant toutefois que les vitres soient remplacées à l'avenir par un autre matériau en raison des vents qui font céder régulièrement ces vitres.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Les membres du conseil municipal présents se concertent pour les permanences aux bureaux de vote pour les élections départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.